

Vertou, le 27/03/2026

CONSEIL MUNICIPAL

DU 02/04/2026

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026

INFORMATIONS

DELIBERATIONS

1. Adoption du Règlement Intérieur

Commissions et comités municipaux

2. Création des commissions municipales permanentes : désignation des conseillers municipaux pour siéger au sein des commissions municipales permanentes
3. Fixation du nombre de membres du Comité Social Territorial et maintien de la parité numérique
4. Désignation des membres au sein de la commission d'appel d'offres (CAO)
5. Constitution de la commission communale des impôts directs
6. Désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)
7. Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Groupement de coopération sociale et syndicat

8. Désignation des représentants à l'assemblée générale de la Fabrik du Sud Loire - Groupement de coopération sociale « cuisine centrale intercommunale Les Sorinières Saint-Sébastien-sur-Loire Vertou »
9. Désignation d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Etablissements sanitaires et sociaux

10. Désignation des représentants au sein des établissements sanitaires et sociaux
 - ESAT Public Départemental de la Vertonne » – Conseil d'administration
 - Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire (Les Clouzeaux) – Conseil de surveillance et conseil de la vie sociale

Etablissements d'enseignement scolaire

11. Désignation des représentants au sein des établissements scolaires

- Collège Jean Monnet, à Vertou – Conseil d’Administration
- Collège Lucie Aubrac à Vertou – Conseil d’Administration
- Maternelle des Treilles – Conseil d’Ecole
- Élémentaire des Treilles – Conseil d’Ecole
- Maternelle de Simone Veil – Conseil d’Ecole
- Élémentaire de Simone Veil – Conseil d’Ecole
- Maternelle Henri Lesage – Conseil d’Ecole
- Élémentaire Henri Lesage – Conseil d’Ecole
- Primaire des Reigniers – Conseil d’Ecole

Autres organismes et associations

12. Désignation des représentants au sein de l’Agence France Locale
13. Désignation des représentants au sein de l’Agence Loire-Atlantique Développement SPL
14. Désignation des représentants au sein des autres organismes et associations
 - Association du Centre d’Expression et de Créativité du Moulin Gautron
 - Association réseau Grand Ouest commande publique et développement durable (RESECO)
 - Agence d’Etudes de l’Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN)
 - Institut Médico-Educatif CENRO. – Conseil d’Etablissement »
 - Foyer de vie résidence SEVRIA (ADAPEI)
 - Helyans – Institut Médico-Educatif Val de Sèvre - Conseil d’Etablissement
 - Ecole de Musique et de Danse – Conseil d’Administration
 - Maison de retraite résidence Bel Air - Comité d’Etablissement Groupe VYV 3 Pays de la Loire
 - Association Vertou Seniors - Conseil d’Administration

Statut des élus :

15. Désignation du référent déontologue des élus et modalités d’exercice de ses fonctions
16. Frais de représentation du Maire
17. Conditions de formation des élus
18. Prise en charge des frais d’aide à la personne des élus municipaux
19. Mise à disposition de véhicules de service aux élus

RAPPORTEUR (1 à 18): Monsieur Le Maire

Affaires courantes :

20. Octroi de garantie à certains créanciers de l’Agence France Locale

RAPPORTEUR: Christian CORBEAU

21. Attribution de subventions : Passeport liberté

RAPPORTEUR: Patrice GARNIER

22. Convention avec la Région Pays de la Loire pour l’accueil de la première étape du Région Pays de la Loire Tour, le 7 avril 2026

RAPPORTEUR: Marc HELAUDAIS

QUESTIONS ORALES

INFORMATIONS DIVERSES